

PARQUET
DU
TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT

Luxembourg, le 196
Tel. 267 05

No 9/3/71

Prérez de rappeler le numéro
dans la réponse

C ANNEXES

Brm.- Transmis à Monsieur le Chef de la Gendarmerie avec prière d'enquête et de rapport. Quoique l'action publique du chef des crimes mentionnés dans la lettre de l'Association des Anciens Combattants soit prescrite, il importe dans un intérêt public de faire dans la mesure du possible la lumière sur ces deux événements. Le Parquet avait reçu un rapport dans le cas Dupont, mais il a été transféré au Gouvernement et aucune copie ne se trouve dans nos archives. L'auteur de l'article, M. Jacques Dollar, qui habite à Bascharage et M. Henri Koch, qui est domicilié à Luxembourg 44, rue Maréchal Foch, seraient à même de fournir des renseignements aux agents enquêteurs.

Luxembourg, le 17 février 1971.

Le Procureur d'Etat,

COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE

Corr. No 81/71

Brm.s.v.r.- Transmis au Commandant d'arrondissement à Luxembourg pour information et avec prière de charger le lieutenant REITER Marcel de l'enquête sollicitée par Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 1971.
Le Commandant de la Gendarmerie,
p.d.

Echternach
(ECHTERNACH)
Lt.-colonel

Brm.s.v.r.- Transmis au lieutenant REITER aux fins voulues.

Luxembourg, le 23 février 1971
Le commandant d'arrondissement,

Heesbourg
(HEESBOURG)
Major

N° 17/71

Brm.- Retourné au Commandant d'arrondissement à LUXEMBOURG
après enquête et avec le rapport suivant:

L'enquête sur l'affaire de la rue d'Audun à ESCH s/Alzette a été extrêmement laborieuse pour deux raisons, la première étant la difficulté de retrouver des témoins utiles à la manifestation de la vérité, la seconde étant le fait que tous les renseignements recueillis sur les événements, qui se sont déroulés au N° 82 de la rue d'Audun dans la nuit du 10 au 11 mai 1940, ne proviennent que de témoignages de seconde main. En effet, cette fameuse nuit il y avait trois témoins à savoir les dénommés CASTAGNA Auguste, PAOLETTI Jean et COPPARONI Pietro, les deux premiers cités étant morts et le dernier vivant en ITALIE.

CASTAGNA Carla et CASTAGNA Alex, les deux enfants du prénommé Auguste, ont relaté les événements tels qu'ils leur avaient été racontés par leur père.

Sur l'affaire DUPONT, la Police d'ESCH s/Alzette avait établi le rapport N° 353 du 26 juillet 1940 et adressé au Parquet à LUXEMBOURG (voir photocopie en annexe 1).

Il convient de signaler que les témoignages, dont ce rapport fait état, concordent en très large partie avec ceux des dénommés CASTAGNA Carla et CASTAGNA Alex.

Six personnes ont été entendues dont les déclarations se trouvent ci-après:

1) DUPONT Anne, épouse ANASTASI René, entendue, déclare:

" En mai 1940 j'habitais avec mes parents et mon frère au 1er étage de l'immeuble N° 82 de la rue d'Audun à ESCH s/Alzette. Le rez-de-chaussée était occupé par la famille ANDRE, tandis que la famille CASTAGNA habitait au 2me étage. Le 10 mai 1940 vers 19.00 heures, ma mère, mon frère et moi-même nous avons quitté la ville pour être évacués dans la région de MONTPELLIER (département de l'Hérault). Mon père ne nous a pas accompagnés, il aurait dû nous rejoindre dans la journée du 11 mai. Nous ne sommes rentrés à ESCH que vers la fin du mois de juillet 1940. Jusque là nous n'avions reçu aucune nouvelle de mon père. A notre retour, ce furent les habitants de la maison où nous habitons qui nous ont prévenus de la mort de mon père et des circonstances de cette dernière. La Police d'ESCH donna des renseignements plus précis à

ma mère. Je ne sais pas grand chose au sujet de la mort de mon père; ce que j'en sais, je l'ai appris par ma mère, qui ne vit plus aujourd'hui. D'après elle trois soldats français auraient abattu mon père le 10 mai 1940 entre 22.00 et 23.00 heures.

Je ne puis m'expliquer pourquoi les Français ont commis un tel forfait. Mon père était d'origine française et donc très francophile. Il détestait les Allemands.

C'est tout ce que je sais au sujet de cette affaire."

2) CASTAGNA Alex entendu, déclare:

" En mai 1940, j'habitais avec mes parents et ma soeur au 2^{me} étage de l'immeuble situé au N^o 82 de la rue d'Audun à ESCH s/Alzette. A l'époque j'étais âgé de 17 ans. Comme le 10 mai 1940, les Allemands s'apprêtaient à occuper la ville, ma mère, ma soeur et moi-même nous avons quitté ESCH vers 20.00 heures pour être évacués en France dans la région de MACON. Nous y sommes restés deux mois environ. Mon père est resté à ESCH et ne devait partir que le 11 mai. Deux amis, à savoir COPPARONI Pietro et PAOLETTI Jean, s'étaient joints à lui dans le courant de la journée du 10 mai. Les événements tels qu'ils se sont déroulés après mon départ m'ont été racontés par mon père. Il y a certainement des choses que j'ai oubliées depuis, cependant je vais vous relater les faits tels que je les ai retenus.

Mon père et ses deux amis s'étaient couchés vers 22.00 heures environ. Entre 22.00 et 23.00 heures, trois soldats français sont montés au 1^{er} étage. Mon père les entendit frapper à la porte de l'appartement DUPONT. Le chien aboya plusieurs fois. Une brève discussion s'engagea, puis un ou plusieurs coups de feu furent tirés et le silence fut total. Tout de suite après, les militaires sont montés au 2^{me} étage. Sous la menace de leurs armes, ils sommèrent mon père et les deux autres de s'habiller et de les suivre. Ils les emmenèrent et les acheminèrent vers MARSEILLE. Plus tard on les ramena à METZ où ils furent libérés. Après quoi ils rentrèrent au LUXEMBOURG.

Je ne saurais vous indiquer les raisons pour lesquelles les Français ont abattu DUPONT. Celui-ci était d'origine française et détestait profondément les Allemands.

Je me rappelle encore qu'on racontait à ESCH que des coups de feu avaient été tirés sur des militaires français depuis la

maison N° 82, rue d'Audun. Or ni DUPONT ni mon père ni aucun autre habitant de la maison^{n°} ont commis un tel acte. D'ailleurs mon père détestait les armes.

C'est tout ce que je peux vous dire."

3) CASTAGNA Carla, épouse RIGONI Rodolphe, entendue, déclare:
" En mai 1940, j'habitais avec mes parents et mon frère l'immeuble N° 82 de la rue d'Audun à ESCH s/Alzette. Nous occupions le 2me étage. A l'époque j'étais âgée de 20 ans. Comme le 10 mai les Allemands étaient aux portes de la ville, ma mère, mon frère et moi-même nous avons quitté ESCH vers 20.00 heures pour être évacués en France dans la région de MACON. Nous sommes rentrés au LUXEMBOURG aux environs du 22 juillet de la même année. Mon père n'est pas parti le 10 mai; il ne devait le faire que le lendemain ensemble avec deux amis à lui, les dénommés COPPARONI Pietro (qui vit actuellement en ITALIE) et PAOLETTI Jean (mort pendant la guerre). Ces derniers s'étaient joints à lui et occupaient le 2me étage. Le matin du 10 mai, DUPONT Emile avait rencontré un ami français originaire de PARIS. Pour fêter ces retrouvailles ils sont allés boire un pot au Café VIOLA - VANOLI qui était à deux pas de chez nous. Cela s'était passé vers 10.00 ou 11.00 heures du matin. J'ignore ce que DUPONT et le Français ont fait par la suite.

Vers 20.00 heures donc, j'ai quitté la ville avec ma mère et mon frère. Ce qui s'est passé cette fameuse nuit, mon père me l'a raconté tellement souvent que le récit est resté gravé dans ma mémoire.

Donc, vers 22.00 heures, mon père et ses deux amis dormaient dans une chambre dont les fenêtres donnaient sur la rue d'Audun. Comme il avait fait chaud ce jour-là, ils avaient laissé les fenêtres ouvertes. DUPONT, qui habitait à l'étage en dessous a dû avoir laissé les fenêtres ouvertes lui-aussi. Peut-être avait-il allumé une ou plusieurs bougies, puisqu'il n'y avait pas de courant électrique à ESCH le 10 mai. Soudain, sur le trottoir devant notre maison, quelques militaires français se mirent à crier: "Fermez les fenêtres, éteignez les lumières." Ensuite des pas se firent entendre dans l'escalier. Trois ou quatre soldats français montèrent au 1er étage et frappèrent à la porte de l'appartement DUPONT. Une brève discussion s'engagea entre les hommes et le chien se mit à aboyer. Mon père n'avait pu comprendre de quoi ils parlaient. Trois coups de feu claquèrent et le silence fut total. Tout de suite après, les Français

montèrent au 2^{me} étage et sous la menace de leurs armes ils sommèrent mon père ainsi que les deux autres de s'habiller et de les suivre. L'un des soldats dit alors: "On va les tuer aussi?" Un autre répondit: "Non, on va d'abord les interroger." Ils les emmenèrent devant un lieutenant de l'Armée française qui les interrogea. Ensuite, on les achemina vers MARSEILLE. Mon père revint au LUXEMBOURG aux environs du 23 ou du 24 juillet 1940.

Après son retour, mon père entreprit des recherches ensemble avec ANDRE Mathieu (qui habitait au rez-de-chaussée) afin de trouver la tombe de DUPONT. Un jour, le 25 ou le 26 juillet 1940, ANDRE Jean, fils de Mathieu, enlevait les mauvaises herbes qui avaient poussé très haut dans le jardin. Il y découvrit une tombe. Aussitôt la Police fut alertée. On exhuma un cadavre déjà en voie de décomposition. Ce fut celui de DUPONT Emile. Sur la tombe on avait trouvé une petite boîte contenant la carte d'identité et une montre appartenant à DUPONT. Cette dernière présentait une trace de balle qui avait dû y ricocher. Le chien n'a jamais été retrouvé.

DUPONT était un homme honorable et gentil. Comme il était très francophile, il haïssait profondément les Allemands. Je ne puis m'expliquer les raisons ayant poussé les Français à le tuer."

4) FUNCK Mathieu, brigadier-chef de police en retraite, entendu, déclare:

" En 1940, j'étais agent de police au Commissariat de Police de la Ville d'ESCH s/Alzette. Le 10 mai ESCH grouillait de militaires français. Les Allemands se tenaient aux portes de la ville, c'est-à-dire à hauteur de la cimenterie de LALLANGE. Comme le 12 mai il y avait la fête à ESCH, les habitants offraient beaucoup à boire aux soldats français. Personnellement j'en ai vu pas mal qui étaient ivres.

J'ai quitté la ville le 11 mai 1940, pour n'y retourner qu'au mois de juillet. Le 26 juillet, le brigadier-chef LUDEWIG et moi-même nous avons été appelés au N° 82 de la rue d'Audun, un cadavre y ayant été découvert, celui de DUPONT Emile. Comme je venais tout juste de débiter dans le métier de policier, le brigadier-chef LUDEWIG menait l'enquête. Je ne me rappelle plus rien au sujet de cette affaire; il y a maintenant 31 ans que cela s'est passé. Je me rappelle seulement que,

d'après les témoignages de trois personnes, DUPONT aurait été abattu par trois soldats français.

Je ne sais plus si une autopsie a été pratiquée. Nous avons tellement d'affaires à instruire à l'époque et nous n'étions qu'une dizaine de policiers. Je me rappelle aussi que les gens racontaient à ESCH que des coups de feu avaient été tirés sur des soldats français et que ces coups étaient partis de l'immeuble N° 82 de la rue d'Audun. Personnellement je n'en crois rien. Ce n'étaient que des bruits qui circulaient.

C'est tout ce que je sais au sujet de cette affaire."

5) ANDRE Jean entendu, déclare:

" En 1940 j'habitais avec mes parents au rez-de-chaussée de l'immeuble N° 82, rue d'Audun à ESCH s/Alzette. Comme les Allemands s'apprêtaient à occuper la ville le 10 mai 1940, mes parents et moi nous sommes partis vers 18.00 heures pour être évacués en France. Nous ne sommes revenus que vers la fin du mois de juillet.

Le 25 juillet, si mes souvenirs sont exacts, j'étais en train d'enlever les mauvaises herbes qui avaient poussé très haut dans notre jardin. C'est alors que j'ai trouvé une tombe. Sur celle-ci il y avait une petite boîte contenant les papiers d'identité de DUPONT Emile. Sur la carte d'identité on avait écrit: DUPONT Emile, tué le 11 mai 1940.

signé: Lieutenant

Je ne me rappelle plus le nom du lieutenant ayant signé. Aussitôt nous avons alerté la Police qui se rendit sur les lieux, ainsi que le Parquet d'ailleurs. L'autopsie fut pratiquée par un docteur luxembourgeois.

Dans l'appartement habité par DUPONT on trouva une douille provenant d'une balle de revolver ou de pistolet. Il n'y avait pas de traces de balles sur les murs de l'appartement.

J'en conclus que DUPONT a été abattu par des soldats, peut-être par un officier, français."

6) CLEMENT Jean-Baptiste entendu, déclare:

" En 1940, j'étais employé comme fossoyeur à ESCH s/Alzette. La même année, vers la fin du mois de juillet, j'ai été averti qu'un cadavre venait d'être découvert dans un jardin de la rue d'Audun. Aussitôt, je m'y suis rendu et j'ai dû faire la douloureuse constatation que ce cadavre était celui de mon ami

DUPONT Emile. En effet, celui-ci avait été un grand ami à moi, puisque nous avons fréquenté l'école primaire ensemble.

DUPONT était habillé d'un pantalon et d'un pullover; sous le pullover il portait un gilet. Aussi portait-il des pantoufles. Sur sa tombe on avait trouvé une boîte contenant ses papiers d'identité. Dans sa veste il y avait une montre. Je ne sais plus si celle-ci portait une trace de balle.

Un médecin luxembourgeois, dont je ne me rappelle plus le nom, pratiqua l'autopsie. J'y étais présent. Le cadavre, surtout la tête, était déjà en voie de décomposition. Cependant, je reconnus formellement mon ami DUPONT, son fils Raymond aussi d'ailleurs. Sur la poitrine et sur le ventre, il n'y avait aucune trace d'un impact d'une balle. Dans le dos, à hauteur des omoplates, il y avait un petit trou rond. Cependant le docteur ne put retrouver la balle à l'intérieur du corps."

Dans son article paru en mai 1950 dans le "Escher Tageblatt", l'ancien sous-lieutenant de cavalerie Martin MAUGEY relate que le matin du 10 mai 1940 vers 09.00 heures un motocycliste blessé passa tout ensanglanté, transporté dans un side par un camarade (voir article en annexe 2, page 4).

D'autre part, Jacques DOLAR est en possession d'une lettre qui lui avait été adressée par une ressortissante française et relatant que le matin du 10 mai 1940 vers 09.00 heures, elle avait vu un motocycliste s'écrouler, blessé par des coups de feu tirés dans le quartier de la "frontière" à ESCH s/Alzette.

L'audition de COPPARONI Pietro (rapport N° 353 du 26 juillet 1940 de la Police d'ESCH, page 2) révèle, qu'après leur arrestation par les Français, les trois Italiens ont été accusés par un officier d'avoir tiré sur des soldats français.

Voilà sans aucun doute la raison pour laquelle les Français ont pénétré dans la maison 82 de la rue d'Audun dans la nuit du 10 au 11 mai 1940. Sans doute voulaient-ils emmener les habitants de cet immeuble afin de les soumettre à un interrogatoire très serré. Ce qui s'est passé exactement dans l'appartement DUPONT au 1er étage, on ne le saura jamais. Les témoins ont entendu une brève discussion s'engager entre les hommes, puis quatre coups de feu claquèrent (bien qu'une seule douille ait été retrouvée sur les lieux et que le corps de DUPONT ait présenté un seul impact dans la région dorsale). DUPONT refusait-il de suivre les Français en leur faisant savoir qu'il était francophile et que le jour précédent il avait participé

au sabotage exécuté par un commando français dans la centrale électrique de l'usine des Terres-Rouges, nous n'en savons rien? Il faut sans doute admettre cette hypothèse. Les témoins avaient entendu crier DUPONT "non, non" (voir rapport de la Police d'ESCH en annexe). Les soldats français étaient-ils énervés où avaient-ils bu, toujours est-il qu'ils abattirent DUPONT d'une balle dans le dos. Ensuite ils emmenèrent les trois Italiens qui, eux, n'opposaient aucune résistance. Un des soldats demanda alors: "On va les tuer aussi?" Un autre répondit: "Non, on va d'abord les interroger."

D'autre part, un gradé, qui attendait ses subordonnés dans la rue, leur demanda ce qu'ils avaient fait de l'autre. Ils répondirent que celui-ci avait eu son compte. Il ne peut y avoir de doute que ces soldats venaient d'abattre DUPONT dans son appartement.

Deux mois et demi plus tard, le corps de DUPONT est découvert dans le jardin par le locataire du rez-de-chaussée de la maison N° 82, à savoir ANDRE Jean. Celui-ci affirme que la carte d'identité de DUPONT portait l'inscription suivante: "Emile DUPONT, tué le 11 mai 1940. Signé: Lieutenant" Ceci correspond parfaitement au récit de Jacques DOLAR. En effet, le 11 mai 1940, à la suite d'une fusillade éclatée au quartier de la Frontière, les Français perquisitionnent rue d'Audun. Ils trouvent le corps de DUPONT dans la maison N° 82. Sans doute, l'officier, commandant ce détachement, a-t-il porté cette inscription sur la carte d'identité du mort. Cependant, ce n'était certainement pas lui qui avait tué DUPONT, autrement aurait-il laissé sa signature sur les lieux de son crime? Le soussigné a pris contact avec l'ex-sous-lieutenant de cavalerie MAUGEY du 3^{me} RAM (Régiment d'Auto-Mitrailleuses de Cavalerie) qui, le 10 mai 1940, occupait une partie de la rue d'Audun avec ses auto-mitrailleuses. Celui-ci affirma qu'il n'avait jamais entendu parler de cette affaire DUPONT. Aucun autre officier de son régiment ne lui en avait jamais parlé non plus. De plus, il déclara ignorer qu'une perquisition avait été effectuée par des militaires de son régiment. DUPONT fut sommairement enfoui dans le jardin. Certes, il y a eu une confusion de la part de l'officier quant à la date de la mort. D'après les témoignages, DUPONT a bien été abattu le 10 mai entre 22.00 et 23.00 heures.

Une autopsie fut pratiquée par un médecin luxembourgeois.

Le soussigné a fait des recherches à ESCH afin de retrouver éventuellement ce médecin, sans succès cependant. Le docteur MOLITOR Léon, directeur honoraire de la Santé Publique, qui était médecin-légiste à l'époque, affirma formellement de ne pas avoir pratiqué cette autopsie. Avait été également présent à celle-ci le fossoyeur CLEMENT Jean-Baptiste. Selon la déclaration du fossoyeur, le corps avait présenté un seul impact d'une balle situé dans le dos à hauteur des omoplates. DUPONT a donc été abattu par derrière. La balle, malgré un double examen des organes internes par le médecin et par le fossoyeur, n'avait pu être retrouvée dans le corps. La douille trouvée sur les lieux du crime avait été transmise comme pièce à conviction par la Police d'ESCH au Parquet à LUXEMBOURG.

Dans son article paru dans le "Républicain Lorrain", DOLAR affirme que DUPONT avait été tué par des balles (en réalité il ne s'agit que d'une balle) d'un calibre non utilisé dans l'Armée. Lors d'un entretien avec DOLAR, celui-ci déclara au soussigné qu'il tenait ses renseignements des dénommés DUPONT Raymond (fils d'Emile) et de DUPONT Robert (cousin de Raymond). Or, l'un et l'autre ont déclaré ignorer le calibre de la balle, vu qu'ils n'avaient pas été présents lors des investigations de la Police sur les lieux. et qu'ils ne pouvaient donc avoir fourni ce renseignement à DOLAR. Donc, l'affirmation de celui-ci à ce sujet s'avère toute gratuite..

Le soussigné a entrepris des recherches à Audun-le-Tiche en vue de retrouver l'ancien inspecteur de la Police spéciale KLEIN de cette même ville. En effet, en 1940 celui-ci exerçait ses fonctions de policier à AUDUN. Il aurait donc été possible que celui-ci eût été présent à la perquisition effectuée au N° 82 de la rue d'Audun le 11 mai 1940. (C'est lui qui avait arrêté la fameuse espionne Caroline à ESCH s/Alzette en 1940.) Par un inspecteur des renseignements généraux d'Audun, qui avait été le camarade de KLEIN à l'époque, le soussigné apprit que celui-ci^{-ci/} était mort depuis quelques années déjà.

Evidemment, ceci n'aurait rien changé au fait que DUPONT a été tué par des soldats français le 10 mai entre 22.00 et 23.00 heures. Il a sans doute été la victime de la psychose qui sévissait parmi les troupes françaises qui prenaient les civils pour des membres de la "5me colonne". On ne connaîtra jamais les raisons ayant poussé les Français à abattre DUPONT. (

Au sujet de l'affaire de l'usine de DIFFERDANGE cinq personnes ont été entendues dont les déclarations se trouvent ci-après. De nombreux autres gens ont été contactés par le soussigné; cependant aucun d'eux n'a pu apporter des éléments nouveaux à l'enquête.

1) SCHAUS Nicolas, chef-garde en retraite de l'usine de Differdange, entendu, déclare:

" En 1940, j'étais employé comme garde à l'usine de Differdange. Le matin du 10 mai 1940 vers 09.00 heures, je vis KOBER, de nationalité allemande, se réfugier dans le bâtiment qu'on appelait "Einkauf" (magasin). Peu de temps après, une escouade de spahis, commandée par un lieutenant, arriva devant l'entrée principale de l'usine. Environ cinq à dix minutes plus tard, KLEIN, de nationalité allemande, infirmier du service de santé de l'usine, qui était de service ce matin-là, vint me trouver en me disant: "Nicolas, voilà les Français, je vais me cacher dans le sous-sol du bâtiment "Einkauf"." Ce bâtiment se trouvait (et se trouve encore aujourd'hui) pratiquement en face de l'entrée principale de l'usine. Je tiens à préciser que KLEIN et KOBER étaient en civil et que KLEIN était armé d'un pistolet.

Le lieutenant des spahis plaça une sentinelle à l'entrée de l'usine et me demanda où il pouvait trouver un bon emplacement pour sa mitrailleuse de façon à avoir la maison de KOBER ("Braunes Haus"), qui se trouvait non loin de l'usine, dans le secteur de tir. Je lui désignai un excellent emplacement répondant à ses exigences. Le reste de l'escouade (environ 10 hommes) se tenait entre le bâtiment occupé par le médecin de contrôle et celui occupé par les bureaux des salaires. Le lieutenant me pria ensuite d'avertir de sa présence le directeur de l'usine et de lui demander un entretien. L'officier obtint du directeur la mise à sa disposition de l'ambulance de l'usine, afin de faire évacuer quelques blessés. Un camarade et moi-même nous étions désignés comme chauffeurs de ce véhicule. L'officier nous ordonna de rejoindre une compagnie ayant pris position dans la rue Woivre à DIFFERDANGE. Avant de partir, je lui fis part du fait que KOBER et KLEIN, qui appartenaient à la "5me colonne allemande", s'étaient cachés dans le sous-sol du bâtiment désigné ci-dessus. Je ne sais pas ce que l'officier entreprit par la suite, étant donné que mon camarade et moi nous ne

sommes rentrés à l'usine que le 11 mai à 04.00 heures du matin, après avoir effectué un transport de soldats allemands blessés que les Français avaient fait prisonniers vers un poste occupé par des militaires français. A notre rentrée à l'usine, une rumeur circulait disant que KOBER et KLEIN avaient été arrêtés par les Français et qu'on avait trouvé un soldat français mort. Je précise que ce n'était qu'une rumeur et que personne ne savait quelque chose de précis. Vous savez bien comment naît une rumeur; un individu entend des coups de feu et en fait part à un autre. Celui-ci, quand il va le raconter à un troisième, en rajoutera et dira qu'il a entendu des coups de feu et qu'on a trouvé un mort. Il est assez facile d'imaginer la suite, d'autant plus que nous vivions des moments très pénibles et que les événements se précipitaient les 10 et 11 mai 1940, D'ailleurs KOBER et KLEIN ont été relâchés par les Français. Personnellement je ne crois pas à la découverte du cadavre d'un soldat français dans le bâtiment où ces deux nazis s'étaient réfugiés, autrement ceux-ci n'auraient pas été relâchés par les Français. Jusqu'aujourd'hui je n'ai plus jamais entendu parler de cette affaire. Je pense aussi que cette affaire est inventée de toutes pièces par le dénommé HARTERT."

2) HARTERT Jean, ouvrier en retraite de l'usine de Differdange, entendu (1re audition), déclare:

" En 1940, j'étais sapeur-pompier à l'usine de DIFFERDANGE. Après l'évacuation de la population de DIFFERDANGE, environ 16 à 18 pompiers étaient restés à l'usine en vue d'une surveillance de celle-ci. J'étais parmi eux. Dans la nuit du 13 au 14 mai 1940 vers 01.00 heure, je vis quelque chose bouger à la fenêtre du sous-sol du bâtiment "Einkaufsbüro" se trouvant en face, légèrement sur la gauche de l'entrée principale de l'usine. Poussé par la curiosité, je me rendis au sous-sol où je trouvai deux soldats français, l'un d'eux étant mort, l'autre blessé. Je pris soin de celui-ci en le mettant à l'abri des Allemands dans le bâtiment qui servait de logement aux pompiers. Je me suis bien gardé d'en parler à quelqu'un, vu qu'on ne pouvait plus se fier à personne. Le mort, je l'ai laissé au sous-sol. La nuit du 15 au 16 mai vers 04.00 heures, je fis passer le Français de l'autre côté de la frontière à HUSSIGNY. Chemin faisant, on avait rencontré deux soldats allemands dormant à même le sol, ivres morts, la bouteille d'eau-de-vie à la main. Lorsque le Français voulut les poignarder, je l'en ai empêché

disant que cela ne servirait à rien. Une fois que le Français avait passé la frontière, je suis rentré sans encombre à l'usine. Vers 09.00 heures, je prévins les autorités allemandes de ma découverte tout en me gardant de leur révéler quoi que se soit au sujet de mon activité nocturne."

HARTERT Jean entendu (2me audition), déclare:

" Je tiens à rectifier que ce ne fut pas la nuit du 13 au 14 mai 1940 que j'ai fait cette découverte, mais celle du 11 au 12 mai. J'étais de service à la porte d'entrée. Vers 01.00 heures je vis quelque chose bouger à la fenêtre du sous-sol du bâtiment occupé par le médecin de contrôle, et non pas le bâtiment "Einkauf". Je m'y suis rendu et j'ai trouvé un soldat français mort, un autre étant blessé. Les blessures de celui-ci n'étaient que superficielles. En effet, il avait quelques égratignures à un bras. Néanmoins je l'ai soigné pour le faire passer en France la nuit du 13 au 14 mai. Comme je lui avais posé la question pourquoi son copain était mort et lui-même blessé, il me répondit qu'ils avaient été attaqués par derrière dans le sous-sol et qu'il n'avait pu reconnaître ses agresseurs. Je tiens à préciser que tous les deux n'étaient pas de race blanche, mais plutôt des métis. C'étaient peut-être des Marocains." (En effet, c'étaient des spahis.)

Le soussigné fit alors remarquer à HARTERT la contradiction avec le texte de la 1re audition quant au lieu de la découverte des soldats français. Celui-ci avoua qu'il s'était trompé et que c'était bien dans le bâtiment désigné dans sa 2me déclaration qu'il les avait trouvés.

Ensuite il rectifia sa déclaration comme suit:

" Lorsque je demandai au blessé de me raconter comment ils avaient été attaqués, il me répondit que tous les deux, ils avaient perdu le contact avec leur unité lors d'un combat avec les Allemands et qu'ils s'étaient réfugiés blessés dans le sous-sol du bâtiment. C'est là que son copain était mort des suites de ses blessures."

Et il termina: " Le 14 mai 1940 vers 09.00 heures, je prévins les autorités militaires allemandes de ma découverte. Je m'étais adressé à un général allemand, âgé de 80 ans environ et portant une longue barbe blanche."

3) GANSEN Pierre, bourgmestre honoraire de la Ville de DIFFERDANGE, entendu, déclare:

" En 1940, j'étais bourgmestre à DIFFERDANGE. Comme le 11 mai les Allemands s'apprêtaient à envahir la ville, le conseil communal, en collaboration étroite avec la Gendarmerie et la Police, organisa l'évacuation de la population. Celle-ci dura deux jours et le 12 mai plus aucun habitant ne se trouvait à DIFFERDANGE, exception faite pour le brigadier de police GRAAS, et le garde-champêtre WEBER avec lequel je restai constamment en contact. Il y avait aussi quelques pompiers à l'usine de DIFFERDANGE. Je n'ai jamais entendu parler d'un soldat français trouvé mort dans cette usine. Comme j'étais bourgmestre, j'aurais quand même dû apprendre ce fait.

~~C'est tout ce que je puis vous dire."~~

4) ZEYEN Jean-Pierre, adjudant de gendarmerie en retraite, entendu, déclare:

" En 1940, j'assumais les fonctions de commandant de la brigade de gendarmerie de DIFFERDANGE. A partir du 10 mai, j'ai assisté le conseil communal dans l'organisation de l'évacuation de la population, évacuation qui s'est terminée le dimanche, 12 mai 1940. Moi aussi, j'ai quitté la ville dans la journée du 12 mai. Huit jours plus tard, c'est-à-dire vers le 20 mai, sur ordre de la "Kommandantur" allemande, j'ai dû y retourner accompagné d'un gendarme, afin d'aider les Allemands à enlever la viande pourrie des boucheries. J'y suis resté deux jours environ, ensuite j'ai rejoint les Differdangeois en évacuation. Je n'ai jamais entendu parler de la découverte d'un cadavre d'un soldat français dans le sous-sol de l'usine de DIFFERDANGE. J'en suis absolument certain bien que trente ans se soient écoulés depuis.

~~C'est tout ce que je puis vous dire."~~

5) WEBER Emile, garde-champêtre en retraite de la commune de DIFFERDANGE, entendu, déclare:

" En 1940, j'étais garde-champêtre à DIFFERDANGE. Du 11 au 18 mai 1940, j'occupais ensemble avec un gendarme de la brigade de DIFFERDANGE un bureau de l'usine de DIFFERDANGE. Nous y avons même passé plusieurs nuits. Jusqu'à ce jour, je n'ai jamais entendu parler d'un soldat français trouvé mort dans un sous-sol d'un bâtiment de l'usine. Après l'arrivée des Allemands dans la ville, la population fut évacuée, sauf quelques

habitants qui sont restés. A part le conseiller communal BACKES, j'étais pour ainsi dire le seul représentant de la commune de DIFFERDANGE. De ce fait, j'étais en relations fréquentes avec les autorités militaires allemandes. Par conséquent, j'aurais dû apprendre, si les affirmations de HARTERT s'avéraient exactes, la découverte du cadavre d'un soldat français dans l'usine le 12 mai 1940.

Personnellement je pense que HARTERT ne dit pas vrai et qu'il a tout inventé."

Afin de remettre de l'ordre dans les événements, il faut les reprendre à partir de l'arrivée des spahis à l'usine de DIFFERDANGE, le 10 mai 1940 vers 09.00 heures. A la vue des soldats français, les deux Allemands KLEIN et KOBER se réfugient dans le sous-sol du bâtiment "Einkauf". Le garde SCHAUS en prévient l'officier français. Celui-ci a certainement dû y envoyer quelques soldats afin de les arrêter. Supposons que les deux Allemands aient réussi à maîtriser les soldats français, à en tuer un et blesser l'autre. Il est assez invraisemblable qu'ils aient laissé celui-ci blessé pour qu'il puisse parler par la suite. Ils se seraient certainement débarrassé d'un témoin gênant, puisque DIFFERDANGE grouillait de soldats français le 10 mai. Et l'officier français voyant que ces subordonnés ne reviennent pas de leur mission, n'aurait-il pas fait effectuer des recherches pour voir ce qui s'était passé? Cela paraît logique. Dans ce cas les Français auraient eux-mêmes découvert le cadavre de leur compatriote. Or, il n'en fut rien. D'après le commissaire de police e.r. GUION Paul, qui était à DIFFERDANGE à l'époque, KLEIN fut arrêté le 10 mai vers midi à son domicile par les Français, qui l'ont d'ailleurs relâché par la suite. KLEIN avait donc certainement regagné son domicile avant d'être inquiété par les Français au sous-sol du bâtiment où il s'était réfugié. Ceux-ci n'auraient certainement pas remis en liberté KLEIN, si leurs soldats n'étaient pas revenus de leur mission. Donc, cette hypothèse est à écarter.

Envisageons alors une deuxième. HARTERT découvre deux soldats français dans un bâtiment autre que celui où KLEIN et KOBER s'étaient réfugiés. Il est évident qu'alors ceux-ci n'ont rien à voir avec ces Français. Dès lors, il est possible que les deux soldats français, blessés dans un combat avec les Allemands et coupés de leur unité battant en retraite, se soient réfugiés dans le sous-sol de ce bâtiment pour échapper aux

Allemands. En effet, la nuit du 10 au 11 mai 1940 les unités françaises ont dû reculer vers la frontière sous la poussée des forces allemandes. Si la déclaration de HARTERT correspond à la vérité, il faut sans doute opter pour cette deuxième hypothèse. Même si HARTERT, comme il le prétend dans une déclaration écrite (voir annexe 3, page 3) du 18 mai 1961, avait trouvé le corps d'un soldat français dans le bâtiment "Einkauf", c'est-à-dire celui où KLEIN et KOBER s'étaient réfugiés, il est difficile d'imaginer les Français arrêter puis relâcher ceux-ci, tout en sachant que deux des leurs n'étaient pas revenus de leur mission.

Cependant, le soussigné éprouve des doutes très forts au sujet de la véracité des déclarations de HARTERT, ceci à cause de graves contradictions d'une part dans l'affaire qui nous occupe et d'autre part dans les dires de HARTERT au sujet de ses activités de passeur, affaire qui n'a aucun rapport avec la nôtre. Mais ceci est peut-être dû à l'âge très avancé de HARTERT (82 ans) qui ne se rappelle plus très bien les événements tels qu'ils se sont déroulés.

En outre, il a affirmé avoir fait passer le soldat blessé de l'autre côté de la frontière la nuit du 13 au 14 mai, alors que la région frontalière était empestée par une présence surnombreuse de troupes allemandes. Fut-ce à la suite d'un excès d'héroïsme ou d'une imprudence inqualifiable? Si c'était vrai, HARTERT mériterait certainement une médaille pour acte de courage, d'autant plus que le 12 mai il avait fait passer de l'autre côté de la frontière deux autres soldats français attardés (voir article de Jacques DOLAR).

Pourquoi n'a-t-il jamais rien dit à personne au sujet de sa découverte? On comprend aisément qu'après le 12 mai il n'ait pas voulu révéler à qui que ce fût qu'il avait soigné un blessé français et qu'il l'avait fait passer en France, par peur d'être dénoncé aux Allemands. Ce que l'on comprend moins, c'est qu'il n'ait jamais révélé à ses compatriotes d'avoir découvert le cadavre d'un soldat français.

[Le soussigné a pris contact avec des habitants de DIFFERDANGE qui, s'il y avait eu une telle découverte, n'auraient pas manqué d'en savoir quelque chose, ou d'en être informés par les Allemands. En effet, GANSEN Pierre, ancien bourgmestre, ZEYEN Jean-Pierre, ancien commandant de la brigade de gendarmerie locale, BACKES Pierre, membre du conseil

communal de DIFFERDANGE et GUION Paul du Commissariat de Police ont déclaré ignorer tout de cette affaire.

D'autre part, ~~HARTERT~~ déclare qu'il avait signalé sa découverte à un général allemand âgé de 80 ans et portant une longue barbe blanche. Ce portrait ne correspond pas du tout à celui que les écrivains et les photos datant de la guerre ont donné des généraux allemands. HARTERT vivrait-il toujours à l'heure de la première guerre mondiale, celle des HINDENBURG et LUDENDORFF? (

Jacques DOLAR écrit dans son article paru dans le "Républicain Lorrain" (bien entendu en se basant sur les déclarations que HARTERT lui avait faites): "Quelques jours plus tard, les gardes We....(WEILER) et Ha....(HARTERT) découvrent dans l'ancien refuge de Kl...(KLEIN) le cadavre etc. ...". Or, HARTERT a affirmé au soussigné qu'il était seul au moment de sa découverte et qu'il n'en avait jamais parlé à ses camarades.

Il reste à préciser que le garde WEILER est mort depuis bien des années.

Pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, le soussigné éprouve des doutes très forts quant à la véracité des déclarations de HARTERT.

Quelques mots enfin sur Jacques DOLAR, l'auteur de l'article. A la suite de contacts fréquents avec celui-ci, le soussigné croit pouvoir affirmer que DOLAR n'a pas été de mauvaise foi en rédigeant ce passage sur l'affaire de DIFFERDANGE, passage qui n'était pas destiné à ternir, en France, la réputation de notre pays.

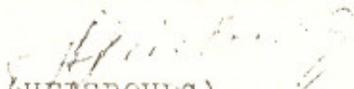
Luxembourg, le 8 avril 1971



(REITER)
lieutenant

Brm. - Retourné au Commandant de la Gendarmerie avec le résultat de l'enquête.

Luxembourg, le 8 avril 1971
Le commandant d'arrondissement,



(HEITSBOURG)
Major